

cherché à spécifier la définition initiale de l'argumentation, avec les principes fondamentaux du saussurisme fait apparaître que l'ensemble de la recherche s'est inscrit dans un cadre saussurien. Toutefois le caractère partiel des remarques théoriques qui se trouvent dans ces travaux montre que la recherche n'a pas eu clairement conscience du cadre où elle se situait. La présence implicite mais prégnante du saussurisme se marque sous diverses formes. C'est ce que nous allons montrer par l'analyse d'un certain nombre de citations regroupées et placées pour plus de clarté, en regard de notre commentaire.

La définition générale de l'argumentation donnée dans le cahier 3 pose d'emblée une double problématique :

- 1) celle de système de signes
- 2) celle de finalité

1) La notion de "système de signes" introduit dès l'abord une confusion sur la nature même de l'argumentation. En effet, celle-ci est conçue d'une part comme l'utilisation d'un système de signes, d'autre part comme un ensemble d'énoncés linguistiques (cet ensemble étant alors un système de signes). Cette confusion reproduit celle qu'on peut relever déjà chez Saussure à propos de sa définition ambiguë de la parole, tantôt ensemble des opérations de production et d'interprétation des énoncés par un sujet individuel, tantôt ensemble des énoncés effectivement produits. Ce qui a rendu possible cette confusion c'est d'avoir pris pour acquis la notion de système de signes. On s'est ainsi situé implicitement dans le cadre saussurien et par là même on s'est ôté toute possibilité d'une étude critique des difficultés inhérentes à ce cadre.

"L'argumentation peut être conçue comme l'utilisation, par A, d'un système de signes, en vue de déclencher une action, chez B". (cahier 3, p. 7).

"L'argumentation est donc, d'abord, un ensemble d'énoncés linguistiques qui, en tant que système de signes, a pour fonction le découpage d'un référent, à l'aide d'éléments différentiels". (cahier 3, p. 8).

Cette première confusion offre alors le terrain propice à une démarche pluridisciplinaire qui postule a priori la possibilité d'envisager l'objet d'étude sous différents points de vue, déterminant plusieurs parties complémentaires d'une théorie de l'argumentation. Les conséquences de cette volonté de pluridisciplinarité liée à une situation théorique peu explicite marquent l'ensemble de la recherche dès le départ.

Ainsi le découpage méthodologique opéré dans le cahier 3 est plaqué très arbitrairement sur un objet encore mal défini. Sans justification théorique on distingue 3 types d'études déterminées par les différentes dimensions du système de signes que serait l'argumentation :

- 1) Linguistique - rhétorique relatif au plan des signifiants,
- 2) logique portant sur la coordination des signifiés et des concepts,
- 3) psychologique-sociologique relatif au problème du sens conçu comme "trace" de l'activité humaine.

"L'objet même de la sémiologie, que Saussure entendait comme l'étude de "la vie des signes au sein de la vie sociale", conduit nécessairement à réunir des chercheurs formés à des disciplines multiples. S'il est évident que la linguistique y tient une part considérable, la logique, la psychologie, la sociologie et la philosophie ne sauraient en être absentes". (cahier 1, p. 2).

"Plusieurs raisons ont conduit le Centre à commencer ses recherches par des questions relatives à l'argumentation. Il s'agit là d'un domaine où il est immédiatement possible de mettre en oeuvre des méthodes aussi bien linguistiques que logiques, où il est possible de faire appel, tant aux compétences de l'historien et du philosophe, qu'à celles du programmeur et du mathématicien". (cahier 1, p. 3).

"Distinguer les différentes dimensions d'un système de signes permet de reconnaître ce que pourraient être les parties d'une théorie de l'argumentation :

- 1) L'étude des formes particulières de signifiants, spécifiques de l'argumentation est d'ordre linguistique, et pourra être appelée rhétorique, dans un sens étendu (niveau du texte).
- 2) L'étude de la coordination des signifiés, ou de l'enchaînement des concepts et des propositions, constitue la logique de l'argumentation. On remarquera que cette étude sort du cadre de la théorie de la déduction (niveau du discours)
- 3) L'étude des mécanismes constitutifs du sens du discours argumentatif, en tant qu'il est une "trace" de l'activité du sujet humain enraciné dans une totalité socio-culturelle, appartient à une psychologie et à une sociologie (sans parler d'une philosophie de l'argumentation) (niveau de la situation)\*. (cahier 3, p. 8)

Aucune théorie ne peut justifier l'assimilation de la linguistique à une rhétorique et la réduction de l'analyse linguistique au seul plan des signifiants; ceci d'autant plus que, paradoxalement, la linguistique a fourni le cadre général signifiant-signifié-sens. Le souci de pluridisciplinarité masque ici le fait que la recherche sur l'argumentation est en réalité une tentative d'élaborer une théorie du discours. Les relations vagues entre argumentation et discours entraînent dès le cahier 3 un glissement de la "logique de l'argumentation" vers une "théorie du discours". La définition de "logique" correspond en effet à celle que Benveniste donnait du mode sémantique (théorie du discours; Cf. 1.2.3; 1.2.4; 1.4.2.2)

"Si l'on a l'intention de définir (le) genre (d'un texte) on est renvoyé à sa fonction, c'est-à-dire au niveau "actif" de son utilisation, révélant une structure plus profonde qui n'est pas donnée entièrement, explicitement, au niveau 1, dans notre cas, celle des argumentèmes, ou des mécanismes discursifs permettant à un orateur, étant donné un certain objet, de réaliser une certaine fin (conviction, persuasion, enchaînant une prise de position) sur un auditoire. Cette cohérence est d'un tout autre ordre que celle de la langue: c'est celle du discours proprement dit, inséparable des conditions de sa production. Nous l'avons, jusqu'ici, appelé logique ...". (cahier 3, p. 23.)

A ce stade de la recherche on hésite toutefois à identifier argumentation par la suite, la notion de discours a pris de plus en plus d'importance jusqu'à étouffer la notion même d'argumentation, mais sans pour autant acquiescer un statut plus précis. C'est ainsi qu'on a été amené à introduire la notion de "stratégie discursive" sans l'éclaircir d'un point de vue théorique, sinon par le renvoi à la notion de finalité sur laquelle nous reviendrons. L'hésitation sur le terme même de discours est un indice important: elle marque un blocage.

L'exemple le plus caractéristique en est le problème du sens et de ses relations avec le discours qui a été escamoté par la notion indéfinissable et improductive d'argumentème.

"La notion de discours telle qu'elle est définie p. 22 exige d'être reprise, car elle semble faire appel à un postulat qui identifie cette notion à celle d'argumentation. Ce postulat est certainement trop fort. Toutefois la question se pose de savoir si on peut parler d'argumentation hors de la production du discours argumentatif". (cahier 3, p. 41).

"Nous avons à expulser une fausse notion: celle d'argumentation. L'argumentation n'est pas un objet, ce qu'il faut chercher ce sont des stratégies" (PV 11/1-2; 24.4.71)

"Comment définissons-nous l'élément sémantique à l'intérieur d'une argumentation? Un discours argumentatif n'est pas seulement une série d'articulations logiques ayant pour fonction de relier un certain nombre d'arguments. C'est aussi une séquence significative où les effets de sens sont créés à travers l'enchaînement d'unités

Cette notion n'a en effet trouvé d'autre définition que celle, vague, d'unité de sens supérieure à la phrase qui, à son tour, était définie par la notion d'argumentème. Jamais on n'a pu sortir de ce cercle vicieux.

Pratiquement, l'absence d'un cadre théorique précis a eu pour conséquence que la linguistique - comme d'ailleurs les autres disciplines complémentaires de la recherche, telles que la logique, la rhétorique, la psychologie, etc. - n'a été envisagée que comme une discipline parmi d'autres.

Certes le recours à la linguistique fut jugé dès le début indispensable, mais les raisons n'en étaient pas évidentes. Seul le caractère verbal du matériel, le texte, justifiait l'utilisation de méthodes linguistiques d'analyse. Mais celles-ci paraissaient insuffisantes ne pouvant rendre compte de la coordination des concepts, objet d'une étude "logique". La nécessité de recourir à des méthodes logiques d'analyse pour rendre compte du discours était affirmée sans que soient ni précisées, ni articulées les notions de texte et discours. Les difficultés qui se sont présentées à propos de la définition de la proposition, par exemple, sont un indice de l'incapacité de la recherche d'articuler les différents niveaux d'analyse (signifiant-signifié-sens) distingués artificiellement.

de sens organisées autour d'un contenu local précis qui peut être exemple, partie ou développement du thème général du discours ...

"La structure de l'unité de signification coïncide avec celle de l'argumentème qui devient ainsi unité de sens locale organisée autour d'un point précis d'argumentation. L'hypothèse d'un découpage du discours en unités de sens articulées ou thèmes a ainsi pour visée de dépasser la simple structure de la phrase pour considérer plus précisément à l'intérieur du discours les groupements de deux ou plusieurs phrases, groupements que nous avons dénommés précédemment unités de sens ou argumentèmes de l'argumentation" (cahier 10, p.20-22).

"L'argumentation n'est pas un phénomène linguistique - sa "vérité" est ailleurs..." (Cahier 3, p. 8) \*exclusivement

"...si on voit clairement qu'il est nécessaire d'opposer texte et discours, ne serait-ce que par le fait que le découpage en segments linguistiques ne correspond pas au découpage en propositions logiques, il est beaucoup plus difficile de tirer au clair ce qui est généralement de l'ordre du discours et ce qui, spécifiquement, constitue l'argumentation comme un ensemble de mécanismes qu'on peut appeler logiques". (cahier 3, p. 41)

Le niveau des propositions "présente d'ailleurs une difficulté considérable car il est le lieu de l'articulation entre, logique et linguistique. Tout dépendra de ce qu'on appellera proposition: une séquence en langue naturelle, réductible à un jeu de fonctions grammaticales, une suite de fonctions logiques, un contenu évaluable ou susceptible d'assertion; etc.?" (cahier 3, p. 5).

En posant le problème du discours dans le cadre linguistique, on aurait distingué plus rapidement les limites de la démarche; mais en le renvoyant au niveau de la logique de l'argumentation on masquait les difficultés. En effet, la méthode logique (fondée sur la déduction) donnait à croire que le problème de l'argumentation pourrait être résolu progressivement, à partir de cas particuliers ("argumentation-preuve"). On ne préjugait pas - il est vrai - de ce que serait cette logique. La logique formelle n'était pas prise comme modèle de la nouvelle logique qu'on cherchait à définir. Celle-ci devait être informée de dimensions pragmatiques et sémantiques, considérés comme primordiales. Ceci confirme que la recherche d'une logique de l'argumentation était proche de celle d'une théorie du discours. La place que devait y prendre la notion de finalité est à cet égard significative (toutes les définitions de l'argumentation, proposées au cours de la recherche font intervenir cette notion).

2)

La notion de finalité - renvoyant à une théorie (inexistante) du sujet et de son rapport au monde - n'a jamais pu acquiescer le statut d'un concept opératoire. Ainsi le projet de l'élaboration d'une "grille des interventions" de A dans son discours - en vue d'établir une typologie des finalités, (finalité globale, finalités locales) - n'est resté qu'à l'état de déclaration d'intention (Cf. PV 11; 24.4.71). Et ce n'est pas un hasard. En ef-

"Très schématiquement on peut distinguer deux types d'argumentation différents: le premier serait celui d'une "argumentation-preuve", où la fin serait déjà présente au départ du discours, et le second, une "argumentation-découverte", pour laquelle cette fin reste ouverte, et qui serait, par opposition aux discours électoraux, par exemple, celui du discours scientifique. La recherche a porté exclusivement sur des discours du premier type, et, dans cette perspective, elle serait elle-même, en tant que discours, du second type". (cahier 3, p. 3)

"Nous l'avons, jusqu'ici, appelée logique, mais sans préjuger en aucune façon, d'un rapprochement nécessaire avec les procédés de la logique formelle, sous sa forme habituelle, postulant simplement sa mise en forme opératoire possible, quel que soit l'instrument d'analyse utilisé, cette mise en forme devant, plus probablement résulter de la confluence de plusieurs techniques d'analyses". (cahier 3, p. 23).

"Les remarques sur la finalité de l'argumentation laissent suffisamment entendre qu'il s'agira d'une logique dans laquelle les dimensions pragmatiques et sémantiques seront primordiales, constitutives d'une syntaxe, dont on peut déjà supposer qu'elle ne sera ni linéaire ni extensionnelle" (cahier 3, p. 23-24.)

"Il faut distinguer plusieurs niveaux de finalités. Il s'agira de discerner les différentes finalités locales, et hiérarchiquement inférieure à la finalité globale visée par l'orateur" (PV 11/2; 24.4.71)

fet, si l'on connaît les difficultés que cette notion a soulevées (Cf. fin de 1.2.4; 1.3; 1.4.2) on ne s'étonnera pas de ce que cette idée de finalité, présente tout au long de la recherche, mais restée vague n'a, en définitive, pas réussi à faire avancer notre analyse, mais n'a que masqué les problèmes réels.

Ainsi, le fait de ne pas s'être rendu compte que sous le terme de logique de l'argumentation nous désignons ce que d'autres appellent théorie du discours - théorie qui s'inscrit dans une démarche linguistique - a bloqué la recherche qui s'est confrontée à toutes les questions insolubles que se posent les différentes sciences humaines issues du structuralisme saussurien. En effet, loin de constituer des problèmes particuliers à notre recherche, les multiples difficultés que nous avons rencontrées, les tâtonnements et les discussions sans conclusion qui en sont résultés, s'inscrivent directement dans l'ensemble de la démarche structuraliste. La plupart des présupposés de la recherche le montre bien : le travail sur corpus, l'effacement de l'oral au profit de l'écrit, le respect d'une synchronie stricte, le découpage méthodologique en niveaux d'analyse, l'intention de pluridisciplinarité.

Le cahier 3 a posé, selon nous, l'essentiel des problèmes, les cahiers suivants n'ayant ni dépassé la problématique ni changé réellement de terrain:

- Le cahier 5 a exploré à des fins heuristiques des domaines hétérogènes (Tagmémique de PIKE, distributionnalisme de HARRIS, déduction naturelle de FITCH, etc.), sans procéder à un examen critique des fondements théoriques de ces méthodes, qui aurait alors montré que pour l'argumentation la linguistique était beaucoup plus qu'une simple méthode heuristique.

- Le cahier 7, en reprenant la notion de finalité ne remettait pas davantage en cause le cadre initial, mais renvoyait les difficultés à deux domaines censés dénouer a posteriori les

blocages que nous rencontrions : la théorie du sujet et la théorie de son insertion dans une situation sociale.

Poser ainsi les problèmes, c'était aborder la théorie du discours par la fin, ce qui a conduit la recherche, en l'absence d'un cadre théorique, à éclater en de multiples projets d'analyse, très hétérogènes, reliés les uns aux autres par un discours philosophique. A cet égard, la rhétorique a joué un rôle important. En tant que corps hétérogène de connaissances d'ordre pratique, elle a constitué une sorte de ciment idéologique, une large partie de la recherche ayant visé à rendre opératoires et à structurer les notions rhétoriques.

La démarche structurale ayant, nous semble-t-il, montré ses limites dans l'élaboration d'une théorie du discours, conçue comme une généralisation de la théorie linguistique du sens, il s'agira maintenant de savoir si, pour une théorie du discours, d'autres fondements théoriques permettraient d'échapper à l'empirisme et à l'idéalisme saussuriens.